



Litige MGEN non payée de leur responsabilité?

Par **caromgen**, le **02/06/2014** à **17:56**

Bonjour, rn rn Je suis en conflit avec la MGEN depuis plusieurs années. Sans que je sache pourquoi, la MGEN a arrêté de me prélever sa cotisation sur mon salaire, et ce, pendant plusieurs années.rn Au dire du rectorat de Paris, je suis la seule à pouvoir suspendre ces prélèvements, ce que je n'ai jamais fait.rn La MGEN me dit qu'ils m'ont envoyés un courrier pour me prévenir mais je n'ai jamais rien reçu.rn Pendant tout ce temps, je n'ai jamais cessée d'être remboursée, je les ai eu plusieurs fois au téléphone lorsque j'ai longtemps été arrêtée, lorsque je suis passée en longue maladie, mais jamais ce sujet n'est venue sur le tapis.rn rn Début 2012, je reçois un courrier en AR qui m'informe que je dois 5000 euros à la MGEN. Après un coup de fil, ils me disent que finalement je leur 1500, puis 1300..rn J'ai envoyé des courriers pour contester, mais j'ai l'erreur de ne pas le faire en AR. Je leur disais que j'avais ma part de responsabilité, car je ne m'en suis jamais aperçue (je ne regarde pas mes fiches de salaire), mais qu'ils avaient aussi la leur, et je demandais que les torts, et donc les coûts soient partagés.rn Comme j'avais envoyé une lettre, ils m'avaient dit que "le temps s'arrêtait" et que je devais attendre une réponse de leur part. Ce que j'ai fait, et je l'avoue, ça a traîné des mois sans que je m'en rende compte.rn Il y a quelques mois les huissiers ont déposé un commandement de payer. Je me suis déplacé chez les huissiers qui m'ont dit que je pouvais encore régler ça avec la MGEN directement, donc je les ai appelé, et j'ai abdiqué, et on s'est mis d'accord sur une somme de 907 euros, au téléphone; J'ai reçu donc un échéancier, que j'ai renvoyé.rn Et il y a un mois j'ai reçu une lettre, me demandant de me présenter à une audience de conciliation, qui a donc lieu demain, au tribunal.rn J'ai appelé la MGEN pour savoir pourquoi il faisait marche arrière et l'homme que j'ai eu au tel m'a répondu qu'ils avaient bien reçu mon échéancier, mais que la femme que j'avais eu au téléphone à ce moment là n'avait pas le droit de m'envoyer cet échéancier car la procédure était engagée. Que mon échéancier était donc classé dans mon dossier . J'ai vraiment fait un scandale, et il m'a promis de me rappeler pour voir ce qu'il pouvait faire. Ce qu'il n'a jamais fait évidemment.rn rn Je ne sais pas trop quoi faire ce jour là... En plus maintenant il me réclame 1300 euros, avec les frais de

procédure. Les faits datent des années 2009 à 2012 et la procédure a été mise en place en 2013
Merci pour votre aide

Par **Lancelot0**, le **02/06/2014** à **22:26**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**
Ce que vous dit le rectorat est totalement faux. Ils vous disent cela pour se dédouaner de leur erreur. Car elle vient forcément d'eux comme à chaque fois. Et cette erreur vous profite, car elle vous permet de bénéficier en quelque sorte d'une réduction de cotisation. La MGEN ne pouvant vous réclamer que 2 ans de cotisations rétroactives à compter de la première demande. Si vous n'avez pas payé depuis 2009 vous gagnez 2 ans de cotisation. Vous devriez vous estimer heureuse.